

Bienvenue à *Chilly*

Votre commune



Tél. : 04 50 22 91 03
www.chilly.fr
Mars 2026

Livret d'accueil

Bienvenue à Chilly,

Commune conviviale au cœur d'un territoire rural au tissu associatif dynamique, où il fait bon vivre.

Ce livret d'accueil a été conçu pour vous guider et vous donner toutes les informations utiles afin de faciliter votre quotidien.

Bonne découverte

Informations générales

LA COMMUNE EN QUELQUES CHIFFRES



Superficie > 1 858 hectares



Altitude min. > 327 mètres

Altitude max. > 730 mètres



Nom des habitants > Chillyens, Chillyennes

Population > 1 705 habitants



13 hameaux > Botilly, Coucy, Curnillex, Ferraz, Grange Boulliet, La Cry, Les Vernays, Mannecy, Mougny, Novéry, Planaise, Quincy, Vers Grange Darogne.

10 lieux-dits > La Genévriaz, La Corbière, Chez Grillon, Bois Magnin, Le Mont, La Bollaterie, Chez Cagnoux, Chez Goddet, Chamarande, Vers Combe.

La mairie



- Le secrétariat de la mairie est ouvert au public le matin de 8h30 à 12h, sauf le mercredi.
- Le samedi matin la présence d'une secrétaire par roulement est organisée de 9h à 12h.
- Pendant les vacances scolaires, le secrétariat reste ouvert aux mêmes horaires.

33, place de l'Église
74270 Chilly

Tél. : 04 50 22 91 03

www.chilly.fr

Comment se tenir informé ?

RESTEZ CONNECTÉ AVEC VOTRE COMMUNE !

La commune de Chilly met à votre disposition deux outils pratiques pour rester informés, participer à la vie locale et accéder rapidement aux services municipaux.

1. Le site internet de la commune www.chilly.fr

Vous y trouverez : les actualités et événements, les comptes-rendus du Conseil municipal, les démarches administratives, les infos pratiques (écoles, horaires de la mairie, urbanisme, etc.), une vraie porte d'entrée numérique pour tous les habitants !



2. L'application Intramuros

Téléchargeable gratuitement sur Android et iOS.

Avec Intramuros, recevez en temps réel :

- Les alertes locales (coupure d'eau, travaux, intempéries)
- Les infos de la mairie
- L'agenda des événements
- Les offres d'emploi, associations, commerces, petites annonces...

Simple et intuitive, l'appli vous permet aussi de signaler un problème en un clic.

Comment s'abonner ?

1. Téléchargez Intramuros sur votre smartphone ou flasher ce QR Code



2. Recherchez « Chilly (74270) »

3. Activez les notifications pour ne rien manquer !

Informations sur la commune

- Description de la commune : accédez aux infos sur la population, le code postal et le site web ; horaires des services municipaux.
- Annuaire de la commune
- Gestion des notifications : choisissez le type de notifications que vous souhaitez recevoir.

Accès aux services locaux

- Accédez aux informations pratiques concernant les commerces, associations, offres culturelles, santé et autres services locaux.
- Découvrez les initiatives locales et les offres de services publics (eau potable, gestion des déchets, emploi, travaux...)

Journal

- Retrouvez les actualités de votre commune, de l'intercommunalité et des associations locales.
- Recevez des notifications en temps réel des dernières nouvelles ou annonces.

Agenda

- Consultez tous les événements à venir dans la commune et les alentours (fêtes, marchés, événements culturels...).

Découverte

- Cet onglet propose des informations touristiques et des lieux à visiter dans votre commune et sa région.
- Idéal pour les habitants et les touristes, cette fonctionnalité vous permet de découvrir les richesses locales.
- Utilisez les filtres pour trier les événements par distance, par mois ou par catégorie (culture, sport, vie associative...).

UN BULLETIN MUNICIPAL, POUR QUOI FAIRE ?

Le bulletin municipal est créateur de lien social entre les habitants, et rassemble toutes les générations d'une même commune. Il permet aux nouveaux arrivants de comprendre les interactions municipales, intercommunales, locales et sociales. Toute l'équipe municipale souligne dans ce magazine biannuel l'importance du vivre ensemble au sein de notre commune.

Nous mettons quoi dans ce bulletin ?

Votre appréciation de cette lecture est au cœur de l'élaboration de la ligne éditoriale. Nous sommes à votre écoute pour faire paraître une photo, une information, un souvenir, un partage d'expérience ou de connaissance sur un sujet propre à notre commune. Envoyez vos projets sur le mail suivant : bulletin-chilly74270@orange.fr

Où trouver le bulletin municipal ?

Les bulletins municipaux sont à disposition sur le site internet de la commune en format digital et, en format papier, ils sont disponibles à la mairie ou dans les boîtes à livres de la commune.



La vie locale



L'ÉCOLE DE CHILLY

L'école de Chilly accueille les enfants de la commune de la maternelle à l'élémentaire dans un cadre bienveillant. Les familles sont invitées à participer à la vie scolaire tout au long de l'année (réunions, fêtes, activités associatives, etc.).

Horaires : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30

Inscriptions scolaires

Les inscriptions concernent les nouveaux arrivants ou les enfants entrant en petite section. Elles se font en mairie, généralement courant du mois de mars.

Pièces à fournir :

- copie du livret de famille,
- justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- fiche de renseignements complétée et signée

Les documents sont à transmettre par courriel à accueil@chilly.fr

Tous les renseignements et la fiche d'inscription sont disponibles sur le site de la commune www.chilly.fr :

- > rubrique Jeunesse
- > École maternelle et primaire
- > Inscription rentrée scolaire



07 44 76 36 85
gestion@rschilly.fr

RESTAURANT SCOLAIRE ET GARDERIE PÉRISCOLAIRE

Le restaurant scolaire de Chilly est une association loi 1901 indépendante de l'école et de la mairie. Gérée par des parents bénévoles, elle propose :

- un service de cantine le midi,
- une garderie périscolaire le matin (à partir de 7h20) et le soir (jusqu'à 18h30).

Nous vous conseillons de vous rapprocher directement de l'association pour toutes questions.

La vie locale

DES ESPACES POUR NOS JEUNES

Au centre de notre commune, vous trouverez plusieurs lieux pensés pour les jeunes et les familles :

- Le **city stade** est un espace polyvalent pour le sport en plein air. Que ce soit pour le foot, le basket ou d'autres jeux.
- À deux pas, le **skatepark** attend les passionnés de glisse tandis que le parc pour enfants offre une aire de jeux idéale pour les plus petits.



La vie locale

LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Les habitants peuvent venir lire dans la bibliothèque municipale Le Mille Feuilles et emprunter des livres. Tous les genres de livres sont proposés pour tous les âges : romans, BD, mangas, documentaires pour bébés, enfants, adolescents, adultes.

Horaires : mardi 16h-18h et samedi 10h-12h

Tarifs : une adhésion annuelle par famille est demandée

Contact :

Place de l'église - Chef-lieu - 74270 Chilly

bibliothequechilly@gmail.com

www.bm-chilly.fr • 09 67 14 54 78

Suivez l'actualité de la bibliothèque sur  et 



Montage créé à partir de la BD Pepper & Carrot : www.peppercarrot.com
Licence : Creative Commons Attribution 4.0 Internationale



Les boîtes à livres

Trois boîtes à livres sont installées dans les hameaux de Coucy-Mougny, Curnillex et Quincy.

Principe des boîtes à livres :

J'emporte un livre qui m'intéresse gratuitement. Je ramène le livre que j'ai terminé ou je le garde. Je dépose un livre (BD, album, documentaire, polar, roman, magazine...). Partager vos coups de cœur, vos impressions en laissant un petit mot à l'intérieur du livre si vous le souhaitez! Les livres déposés dans la boîte doivent être en bon état. Les revues doivent être récentes. Nous vous remercions de refermer les boîtes à livres après utilisation afin de préserver les ouvrages. Les livres empruntés à la bibliothèque n'y ont pas leur place.

Ces boîtes à livres sont accessibles gratuitement, sans abonnement, sans inscription, 24h/24h et 7j/7j. Ce système de gratuité, d'échange est fondé sur le civisme et le partage. Merci de prendre soin de ces boîtes à livres et des livres qu'elles contiennent pour le plaisir de tous.

En cas de problème, veuillez adresser un message à bibliothequechilly@gmail.com

La vie locale

LES SALLES COMMUNALES

La commune de Chilly met à disposition deux salles à la location, avec un tarif préférentiel pour les résidents de la commune :

- **La salle communale** (70, route du Stade) d'une capacité de 320 personnes, équipée de tables, chaises et d'une cuisine. La vaisselle est disponible à la location.



- **La salle des associations** (123, route de Sallenôves, sous l'école) d'une capacité de 100 personnes, équipée de tables, chaises et d'une cuisine. La vaisselle peut également être louée.



Réservations et renseignements :

mairie de Chilly • 04 50 22 91 03 accueil@chilly.fr

Tarifs : www.chilly.fr > rubrique Services > Citoyenneté > Salles communales

VIVRE EN BON VOISINAGE

Afin de préserver la tranquillité et la qualité de vie de chacun, respectons les règles suivantes.



Bruits de voisinage

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils bruyants sont autorisés uniquement :

- Les jours ouvrables de 8h à 20h
- Le samedi de 9h à 12h et de 14h30 à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Animaux domestiques

Les propriétaires d'animaux doivent veiller à ce que ceux-ci ne provoquent aucune gêne sonore ou olfactive pour le voisinage.



Déchets verts

Le brûlage des déchets verts est strictement interdit. Cette pratique émet de fortes quantités de polluants, notamment de particules fines. Avec la hausse du nombre de périodes de chaleur et de sécheresse, elle représente également un risque important d'incendie.

RAPPEL : le non-respect de cette interdiction peut entraîner une amende pouvant atteindre 750 €.

Tous les renseignements sont disponibles sur le site de la commune www.chilly.fr > rubrique Services > Citoyenneté > Respect du voisinage



Nouveaux habitants

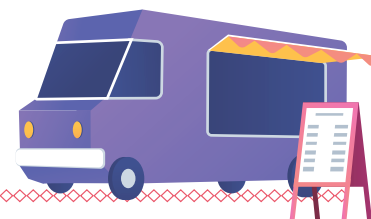
Nous rappelons à toute personne nouvellement domiciliée sur la commune qu'elle est invitée à se présenter au secrétariat de la mairie munie de ses papiers d'identité.

Cette démarche permet à la mairie de recenser tous les nouveaux habitants, et pour vous de pouvoir créer ou mettre à jour votre abonnement à l'eau potable.



FOOD TRUCKS À CHILLY

Plusieurs food trucks sont présents sur la commune, proposant une variété de repas et de spécialités tout au long de la semaine. Pour connaître leurs jours de présence et leurs contacts, consultez le site de la mairie www.chilly.fr > rubrique Services > Vie locale > Food trucks



La vie locale



LE CENTRE DE PREMIÈRES INTERVENTIONS DE CHILLY-MENTHONNEX

Les sapeurs-pompiers du Centre de premières interventions (CPI) de Chilly-Menthonnex interviennent sur les communes de Chilly et de Menthonnex-sous-Clermont et en renfort de leurs collègues sur les communes alentour. Ces interventions sont des secours à personne, des feux (cheminée, broussailles, véhicules...), et d'autres situations comme notamment la protection des biens lors de violents orages de grêle en bâchant des toits ou en coupant des arbres tombés en travers des routes.

Pour rejoindre le CPI, contacter Mathieu Conort au 06 15 06 20 14.



LES ASSOCIATIONS

Chilly dispose d'un tissu associatif dynamique et varié, proposant tout au long de l'année de nombreuses activités sportives, culturelles et intergénérationnelles. S'impliquer dans une association est une belle occasion pour les nouveaux habitants de s'intégrer et de créer du lien au sein de la commune.

De nombreuses manifestations rythment la vie du village tout au long de l'année. **Téléchargez l'application IntraMuros pour consulter l'agenda des événements et rester informé de l'actualité locale. Pour plus de détails, lire la page *Comment se tenir informé?***

Retrouvez la liste des associations et leurs contacts sur le site de la mairie www.chilly.fr > rubrique Services > Vie locale > Associations

La vie locale

LES ORDURES MÉNAGÈRES

La Communauté de communes Usse et Rhône assure les services de collecte des conteneurs des ordures ménagères et de tri sélectif et la gestion des déchetteries du secteur. Le jour de collecte peut être modifié en raison des jours fériés, incident technique ou phénomène météorologique.

À noter : *il est interdit de déposer des déchets aussi bien au pied des conteneurs ainsi que sur tout autre lieu du domaine public ou privé sous réserve de poursuites (article R632-1 et R635-8 du Code pénal).* Tout dépôt sauvage porte directement atteinte à la protection de l'environnement (qualité de l'eau, faune, flore, milieux naturels, etc.)? C'est pourquoi, toute personne effectuant un dépôt sauvage d'ordures et/ou de déchets sur terrain d'autrui (public ou privé) encourt une amende de 150 à 1 500 € dressée par le maire de la commune concernée.

Les déchets volumineux (considérés comme non ménagers) doivent être, quant à eux, déposés en déchetterie.

! Depuis mars 2025, tous les conteneurs « Ordures ménagères résiduelles » à roulettes de 750 litres ont été remplacés par des conteneurs de 5 m³ afin d'optimiser les tournées et le coût de collecte, de réduire les nuisances (les nouveaux conteneurs sont hermétiques), de gagner de la place sur la voirie.

DÉCHETTERIES ET DÉCHETS VOLUMINEUX

La Communauté de communes Usse et Rhône assure la gestion de trois déchetteries intercommunales. Tous les administrés de la CCUR y ont accès. Il n'est pas demandé de carte d'accès, et la déchetterie est accessible aux professionnels qui ne sont pas exonérés de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). Toutefois, les trois déchetteries sont prioritairement réservées aux particuliers. L'apport des professionnels est toléré. Il est fonction du remplissage des bennes et du flux de déchets.

Les trois déchetteries sont fermées les jours fériés. La déchetterie la plus proche du secteur est la déchetterie de Frangy : route de Champagne, Lieu-dit Entre-deux-Nants - 74270 Frangy.

Plus d'infos : www.usse-et-rhone.fr

MERCI DE DÉPOSER VOS ORDURES MÉNAGÈRES EN SACS POUBELLES (MAXIMUM 80 LITRES) AUX POINTS SUIVANTS

- ✓ Manecy
- ✓ Coucy/terrain de football
- ✓ Crèche/Mougny
- ✓ Croisement du chemin de Mougny
- ✓ Croisement route de Machan
- ✓ Curnillex abribus
- ✓ Route des Vernays
- ✓ Sortie Les Vernays
- ✓ Hameau du Ruisseau
- ✓ Parking de la salle des fêtes
- ✓ Bois Magnin
- ✓ Ferraz/chemin des Châtaigniers
- ✓ Quincy/abribus
- ✓ Route de Serrasson
- ✓ Planaise



La vie locale

COLLECTE DES GROS CARTONS À CHILLY

Des points de collecte spécifiques permettent aux habitants de déposer facilement leurs cartons bruns une fois vidés et pliés.

Retrouvez-les à :

- Coucy-Mougny au stade de foot
- La Vulpillère sortie Mougny
- Chef-lieu au cimetière
- Route de Serrasson - Novéry
- Coucy-Mougny chemin de l'École/ route d'Anecy



COLLECTE DES GROS CARTONS

Pour le carton, une seule destination, la valorisation !

Des colonnes de tri spécifiques pour les cartons bruns ont été installées par la Communauté de Communes Usse et Rhône dans plusieurs communes du territoire. Ces points de collecte permettent aux habitants de déposer facilement leurs cartons bruns une fois vidés et pliés.

VIDEZ
PLIEZ
ET C'EST TRIÉ

Uniquement
les gros
cartons



ADOPTONS LES BONS GESTES



TRI DES EMBALLAGES : VOTRE GESTE QUOTIDIEN SE SIMPLIFIE !

Depuis plus de 20 ans, le SIVALOR (Syndicat Intercommunal de la Valorisation, ex SIDEFAGE) s'engage pour faire progresser le recyclage des emballages ménagers. Ainsi, dès le 1er janvier 2023, il sera possible de déposer dans un seul et même contenant jaune, **tous les emballages sans exception** : en métal, plastique, les papiers, cartonnets, et briques alimentaires.

Un geste de tri logique, utile et simple !

À TRIER

TOUS LES PAPIERS ET TOUS LES EMBALLAGES

Journaux et magazines

Prospectus et catalogues

Courriers, enveloppes et autres papiers

Emballages en plastique

Emballages en papier et carton

Emballages en métal

Guide du tri

Disponible sur Google Play

Disponible sur l'App Store

À TRIER

TOUS LES EMBALLAGES EN VERRE

Bouteilles en verre

Pots, bocaux et flacons en verre

À JETER

Ordures ménagères

Objets en plastique

Vaisselle cassée

Tissus sanitaires



sivalor
AIN - HAUTE-SAOÏE
Accélérateur de valorisation !

CITEO

Communauté de communes Usse et Rhône



La Communauté de communes Usse et Rhône regroupe aujourd'hui **26 communes et compte 21 904 habitants** (chiffres Insee au 1^{er} janvier 2023). Elle est interdépartementale, regroupant 23 communes haut-savoyardes et 3 communes aindinoises.

SES CINQ COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

- L'aménagement de l'espace communautaire
- Le développement économique
- L'organisation de l'accueil des gens du voyage
- La gestion des déchets ménagers
- Le choix de politiques publiques territoriales

SES HUIT COMPÉTENCES OPTIONNELLES

- Le développement d'une politique du logement
- La gestion des équipements culturels et sportifs
- L'action sociale
- La protection de l'environnement et la gestion de l'énergie
- La gestion du patrimoine et du cadre de vie
- La création et la gestion de maison de services au public
- La gestion de l'eau
- L'assainissement

SES DIX COMPÉTENCES FACULTATIVES

- La gestion du transport scolaire
- L'aménagement de l'espace (ZAC)
- Le développement des réseaux et infrastructures NTIC
- La gestion d'équipements touristiques et de loisirs, et de gestion foncière
- Le développement de services de santé
- L'action culturelle et sportive
- L'offre de services petite enfance et jeunesse
- Le développement d'équipements sportifs et culturels
- La promotion de la CCUR via la communication
- La mutualisation des prestations

Contact :

70 route de la Semine - 74270 Chêne-en-Semine
Tél. : 04 50 56 15 30

Horaires :

le lundi, mardi et jeudi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h - le mercredi et vendredi de 8h30 à 12h

Plus d'informations :

www.usse-et-rhone.fr
et sur *PanneauPocket*



Les hameaux de Chilly

(liste non exhaustive)

